



Version du XX-XX-20XX

Date de finalisation du rapport







« Pour le bon état écologique des rivières et la conformité réglementaire des entreprises.)

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS LOGO de l'établissement réalisant l'audit

Date de commande	Service demandeur	Rédacteur :	Relecture :	VISA:
XX-XX-XX	SET/SQE/ENV	Organisme / nom	Organisme / nom	Organisme / nom

Schéma de principe des nouveaux branchements

LOGO de l'établissement réalisant le Schéma

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS



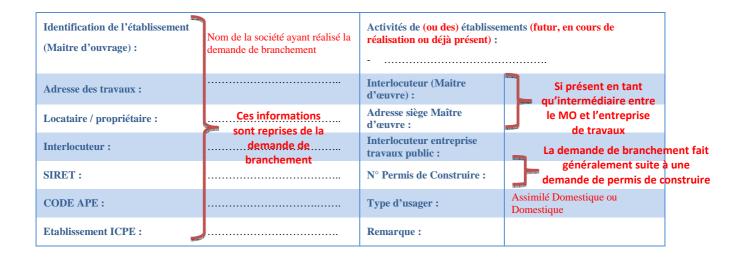
Nom de l'Etablissement Audité

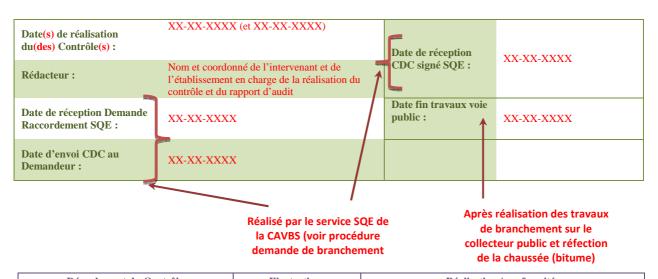
Commune de Nom commune concernée

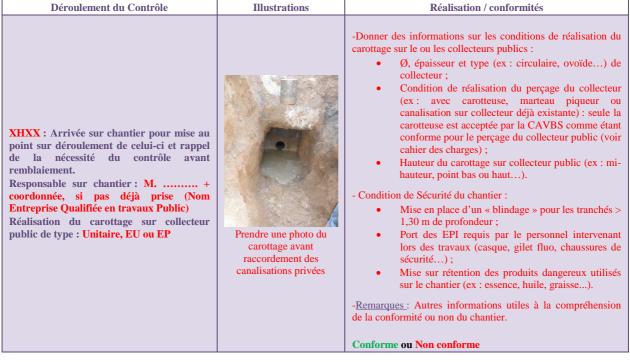


Le schéma doit reprendre les informations suivantes :

- Emplacement des réseaux et des regards de la Collectivité autour du site concerné avec les codes couleurs associés (rouge : EU stricte ; bleu : EP stricte et vert : réseau unitaire). Les codes couleurs des réseaux et des regards doivent être repris dans la légende du schéma ;
- Les noms des rues autour du site concerné, afin de le localiser plus facilement ;
- Emplacement, des branchements concernés par le contrôle ;
- Sens d'écoulement des réseaux.







Déroulement du Contrôle	Illustrations	Réalisation / conformités
XHXX: contrôle avant remblaiement canalisation EP/EU	Prendre une photo d'ensemble si possible du raccordement sur le collecteur public depuis le regard en limite de propriété (regard de façade).	 Existant ou réalisé au cours du chantier; Sur domaine public ou privé (la voie publique est à privilégier); Type: préfabriqué, maçonné, PVC, béton; Présence tampon hydraulique en fonte: oui ou non; Ø de la base (A minima, 400 x 400 mm si carré ou DN 300 mm pour un circulaire) et de la rehausse; Hauteur (même approximative) du fil d'eau / au niveau de la chaussé (si regard neuf): si > à 2 m, alors la section du regard doit être à minima de 800 mm (voir article 6.2 du CdC); Ø entrée et sortie de la base du regard et Ø des canalisations en entrée et sortie du regard. Canalisation de raccordement au collecteur public: Ø canalisation depuis le regard de façade jusqu'au collecteur public (à minima, DN 160 ou 200 mm). Pente (même approximative) de la canalisation (à minima 0,03 m/m). Présence d'un joint Forshéda pour le raccordement sur le collecteur public; Vérifier que la canalisation ne soit pas « pénétrante » dans le collecteur public ou le regard placé sur celui-ci. Si c'est le cas, demander qu'elle soit rabotée (à vérifier visuellement et, si possible, prendre une photo). Conforme ou Non conforme Remblaiement: Sables pour lit de pose: (ex: 0/4 mm) + épaisseur; Sables (ex: 0/31 mm) + épaisseur; Enrobé (à froid ou à chaud) + épaisseur). Remarques: Autres informations utiles à la compréhension de la conformité ou non du chantier. Conforme ou Non conforme

Autres informations sur le tableau:

- Faire autant de lignes dans le tableau que d'heure et de jour différent de constatation ou que de nombre de canalisations raccordées sur les collecteurs publics ;
- Les photos peuvent être enrichies par des annotations (ex : flèche indiquant l'emplacement du collecteur, des canalisations et leurs types) ;
- La plupart des éléments à compléter dans ce rapport sont réalisables par une simple investigation visuelle. Cependant, certains éléments seront parfois à notifier après demande au responsable du chantier car soit n'est pas encore en place lors de la visite (ex : remblaiement), soit n'est pas visible (ex : saillie de la canalisation dans le collecteur).

Remarques / points de vigilance :

Information relative à la conformité ou non du chantier :

- Autres informations à fournir par l'entreprise de travaux si problème lors de la ou des visites de chantier (ex : reportage photos, preuves matérielles ou administratives, test d'étanchéité, passage caméra...);
- Impossibilité de voir si le regard est pénétrant ou pas...;
- Délai de conformité des éléments non conforme, planning de fin de travaux (pour voie publique et/ou du site)...

Conclusion:

Les prescriptions demandées dans le Cahier des Charges n'ont pas été respectées par l'entreprise pour la partie branchement voie publique.

La réception des travaux est donc acceptable (inacceptable) par la CAVBS, pour la partie voie publique.

Si besoin

-Une visite de contrôle des réseaux internes sera à planifier en fin de chantier.



Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jarnioux, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Liergues, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Julien-sous-Montmelas, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux

